

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian DELESGUES, Maire.

Le nombre de Conseillers s'élève à quatorze.

Étaient présents :

CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine, TOUZERY Jean-Pierre.

Absente avec procuration :

Mme PRON a donné procuration à M. TOUZERY.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : FOURNIER Ophélie

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 février 2021.

Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 février 2021 est adopté à l'unanimité.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART AU CONSEIL DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR

I - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

I-1) Autorisation de signature de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain.

Questions et informations diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 8 avril 2021

DELIBERATIONS

I-1) Autorisation de signature de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain

Vu :

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans le Cher, 17 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature seule groupée avec la commune de Sancerre.

Monsieur le Maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- la signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique (Département, Région).
La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- le recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le chef de projet sera recruté par la Communauté de Communes.
- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

➤ **NETTOYAGE RUE DU COMMERCE**

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'entreprise qui a nettoyé les trottoirs de la rue du commerce car c'est très bien réalisé.

Patrick NOEL indique que le nettoyage a fait sauter certains joints et qu'il va probablement falloir refaire les joints prochainement.

➤ **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE**

Monsieur le Maire indique que l'entreprise assurant le déploiement de la fibre souhaitait installer 100 poteaux supplémentaires sur la commune alors qu'ils pourraient être rattachés aux poteaux déjà existants et que parallèlement il devait y avoir des enfouissements de la fibre. Monsieur le Maire a refusé l'ajout de poteaux. Malgré tout l'entreprise a déjà commencé à installer des poteaux sans autorisations.

➤ **RECRUTEMENT SERVICE TECHNIQUE**

Dominique GANA demande si la personne au niveau des espaces verts a été recrutée. Patrick NOEL et Monsieur le Maire indiquent que le recrutement est en court. Qu'ils souhaitent recruter quelqu'un qui sera calé en « espace verts ».

➤ **STATIONNEMENT**

Sandrine SENOTIER voudrait que la police municipale fasse quelque chose pour les personnes qui se garent devant le Laurier et qui ne permet pas une bonne visibilité des véhicules qui descendent la rue du Commerce. Cela est dangereux lorsque l'on vient de la rue Amagat.

➤ **DECHETTERIE**

Sandrine SENOTIER indique que la plaque d'immatriculation est repérée à l'entrée et qu'il est possible d'aller à la déchetterie mais que cela complique les choses si la famille prend le véhicule de quelqu'un d'autre. Aline MAITREPIERRE indique que chaque véhicule peut passer 18 fois, quel que soit le véhicule. Parallèlement, si tu empruntes le véhicule d'un proche, tu peux indiquer qu'il faut débiter le passage sur ton compte personnel et non sur celui du véhicule du proche.

Il est à l'étude un ramassage différencié des différents types de déchets. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude concernant le fait qu'ils puissent retirer les containers et ce que cela pourrait provoquer en termes de déchets sauvages. Aline MAITREPIERRE qui fait partie du SMICTREM indique que les containers ne seront pas forcément retirés. Elle indique que la fréquence des ramassages est à l'étude et que le fait de laisser ou non les containers sera réfléchis et évalué. Le coût pour le contribuable ne sera pas forcément plus onéreux.

Corinne THOMAS indique qu'il est déplorable de voir autant de poubelles dès le vendredi soir. Christian Carre dit qu'il souhaiterait que le policier municipal passe de manière plus régulière pour veiller à ce genre de choses ainsi que sur les véhicules mal garés comme au bord du marché.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h15.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Et ont signé les membres présents :